

piège était déclenché, les armatures devaient en principe se refermer et assommer l'animal, qui devait mourir instantanément. Mais comme le ressort n'était pas assez puissant, le piège n'a pas donné les résultats attendus et le projet a été abandonné. Dix-huit ans plus tard, Frank Conibear a proposé à l'APAF d'améliorer son piège à condition qu'on lui fournisse les sommes nécessaires. En collaboration avec l'Association des trappeurs de la Colombie-Britannique, l'APAF et Frank Conibear ont mis au point un piège entraînant la mort instantanée de l'animal, appelé piège *Conibear*, dont la fabrication en série a commencé en 1958.

En 1956, le gouvernement fédéral s'est intéressé pour la première fois aux travaux de recherche sur le piégeage. Par l'entremise du Service canadien de la faune et du Conseil national de recherches, il a conçu un certain nombre de prototypes de pièges mortels. Il s'est surtout concentré sur le mécanisme des pièges, mais ceux qu'il a fabriqués ne se sont pas révélés satisfaisants.

Le Comité pour la promotion du piégeage humanitaire (CPPH) de la Fédération canadienne des sociétés protectrices des animaux (FCSPA) a été mis sur pied en 1968 pour s'occuper de la mise au point de pièges moins cruels. On a dit de ses travaux de recherche qu'ils étaient «les plus scientifiques et les plus approfondis de toute l'histoire du piégeage (qui s'étend sur trois siècles) en matière de conception de pièges moins cruels».(15) Le Comité a poursuivi ses travaux jusqu'en 1973, mais il n'a pas réussi à fabriquer un piège moins cruel que le piège à mâchoires. Il a récemment repris ses activités après que les membres de la FCSPA eurent adopté, au cours de leur réunion annuelle de 1985, une résolution prévoyant l'octroi d'une période de grâce de deux ans à toutes les parties concernées «pour que soient accomplis des progrès importants dans le domaine de l'éducation des trappeurs, pour que soient renforcés, du moins jusqu'aux niveaux adoptés en Ontario, les règlements sur le piégeage»(16), et pour que soit conçu un piège humanitaire. Dans cette résolution, la FCSPA n'indique pas les mesures qu'elle entend prendre si aucun progrès n'est accompli dans ce domaine. Toutefois, «elle laisse clairement entendre qu'elle pourrait perdre patience et décider d'employer d'autres tactiques si le gouvernement et l'industrie n'agissaient pas.»(17)

Devant les pressions exercées sur lui par de nombreuses sociétés d'assistance aux animaux, le gouvernement fédéral a créé en 1973 le Comité fédéral-provincial pour le piégeage humanitaire (CFPPH), qui fait partie de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, et lui a confié la tâche de «mettre au point des méthodes de piégeage moins cruelles pour les animaux à fourrure du Canada en lui allouant un budget à cette fin».(18) Le CFPPH a dû interrompre ses travaux de recherche en 1981, «mais il a pu recueillir des renseignements fort utiles sur les animaux à fourrure et les techniques de piégeage durant ses huit années d'existence». (19) Dans le rapport final qu'il a déposé en juin 1981, le CFPPH recommande l'utilisation de pièges mortels pour tous les animaux à fourrure sauf le renard, le loup, le coyote et l'ours. En ce qui concerne les pièges immergés, le CFPPH a également recommandé l'utilisation de pièges mortels, sauf pour le rat musqué et le vison. Dans le cadre de ses travaux, le CFPPH a évalué 348 pièges commerciaux, dont 16 ont été jugés potentiellement moins cruels.

L'Institut de la fourrure du Canada (IFC) a été créé en 1983 afin de poursuivre les travaux de recherche sur le piégeage humanitaire commencés par le CFPPH. Pour l'instant, les objectifs de l'IFC sont l'information du public, l'éducation des trappeurs et la recherche, ainsi que la mise au point et l'utilisation de pièges améliorés.

Le Comité de recherche et de développement sur le piégeage humanitaire (CRDPH) de l'IFC participe depuis 1985 aux travaux d'un établissement de recherche, situé à Vegreville en Alberta, qui parachèvera les travaux du CFPPH et mettra à l'essai les 16 pièges recommandés par ce dernier. Par ailleurs, des pièges non mortels comme les collets à patte et les pièges indolores feront l'objet d'essais sur le terrain dans cette province.